

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1117 CONCERNANT LE PERSONNEL

n° 1117

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 décembre 1951

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro

1 janvier 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de 3.000 francs pour travaux supplémentaires est attribuée à : MM. Vignon, Goury et Pacaud (chargés j des cours d'adultes pour l'aimée scolaire 8. 1951-1952. Elle sera acquise à partir du 19 novembre 1951, date d'ouverture des cours à S Djibouti, et du 23 octobre 1951, date d'ouverture des cours à Tadjoura.